



Un budget 2015 en trompe-l'oeil et des carrières sacrifiées

Dans un contexte d'austérité budgétaire qui appelle cinquante milliards de dépenses en moins dans les trois prochaines années dont 18 milliards pour l'Etat , 11 milliards pour les Collectivités territoriales et le reste pour la protection sociale, les déclarations du Premier ministre pour remettre la culture au rang des priorités doivent retenir toute notre attention. Après tout, le gouvernement ne nous avait pas habitué à cela. Qu'en est-il réellement de ses intentions ?

Le 6 juillet, le Premier ministre à Vauvert a déclaré "**garantir le budget de la culture pour les trois années à venir**", et vouloir être "**le Premier ministre qui remet la culture au rang des priorités**". . .

Le 11 juillet, Aurélie Filippetti se félicitait des perspectives budgétaires pour le ministère dans les trois prochaines années. La présentation du budget triennal 2015-2017 – volet dépenses - a été rendu publique à la même période. On peut y lire notamment « Les moyens du ministère de la culture et de la communication, hors audiovisuel public, progresseront légèrement au cours des trois prochaines années. Les moyens globaux des sociétés de l'audiovisuel public seront stabilisés en valeur sur la période par rapport à la LFI 2014, grâce à un effort de rationalisation des dépenses de fonctionnement. L'État calibrera les dotations versées aux sociétés de l'audiovisuel public en fonction des besoins de ces organismes, en cohérence avec les contrats d'objectifs et de moyens. Les concours du budget de l'État à l'audiovisuel public pourront diminuer graduellement, et au terme de la période triennale, le financement des sociétés de l'audiovisuel sera intégralement assuré par le produit de la redevance, afin de conforter leur indépendance. »

	LFI 2014	LPFP 2015	LPFP 2016	LPFP 2017
Culture et communication	3 315	3 233	3 136	3 057
Dont crédits budgétaire hors audiovisuels	3 023	3 026	3 027	3 028
Dont crédits budgétaires audiovisuels	292	208	110	29

Crédits de paiements en millions d'euros/ LFI : loi de finances / LPFP : loi de programmation

Pour les emplois, il est aussi précisé que « le budget triennal s'inscrit dans l'objectif de stabilisation des effectifs de l'Etat sur la durée du quinquennat et poursuit une réduction des enveloppes catégorielles. ». Dans ce contexte de 1 177 suppressions d'emploi (ETP) sur l'ensemble de la Fonction publique d'Etat, le ministère de la Culture enregistre la création de 15 emplois (ETP).

Notre organisation syndicale aimerait aussi se réjouir d'un budget de la Culture gonflé à bloc, que le président de la République avait annoncé vouloir sanctuariser dans un discours - dit de Nantes – qui n'est plus connu du monde la culture que par ces promesses non tenues.

Le crédit du Premier ministre

Après deux années rudes et brutales pour le ministère, ses établissements et ses personnels – près de **7 % de suppression de crédits sur les deux dernières années et 2000 suppressions d'emploi depuis 2007** -, le Premier ministre entend-il tenir la promesse de sanctuariser les crédits Culture. Là encore, nous avons un « léger » doute. **En effet, au moment même où le Premier ministre annonçait le 6 juillet la sanctuarisation des crédits du Ministère pour les trois prochaines années, il avait, la veille, proposé la suppression de 80 millions d'euros de crédits de notre Ministère pour l'année 2014. Proposition qui depuis a été votée au Parlement par la majorité.** En outre, les crédits Culture des services déconcentrés, désormais sous la coupe des préfets, seront-ils sanctuarisés en région alors que ces mêmes préfets sont sommés de conduire à l'échelon déconcentré de l'Etat les politiques d'austérité budgétaires ?

Différents éléments, dont quelques exemples ci-dessous, nous laissent penser que la situation budgétaire du ministère ne va pas être si simple en 2015 :

- ▶ Si la baisse des crédits budgétaires audiovisuels, de l'ordre de 260 millions d'euros, est compensée par la redevance audiovisuelle, on attend de voir dans le menu détail les « **efforts de maîtrise de coûts** » qui seront demandés à l'audiovisuel public pour encaisser pareille secousse.
- ▶ Idem pour le Centre national de cinéma qui **devrait connaître une baisse de 130 millions d'euros de ses ressources affectées**. Une telle ponction met clairement en danger la création cinématographique dans des délais relativement courts.
- ▶ Idem pour le Centre des monuments nationaux, qui a vu **le produit de la taxe des jeux en ligne supprimé pour son compte en 2014 et compensé pour partie, à hauteur de 50 %, par une subvention**. C'est donc la mission de restauration des monuments historiques qui en prend un coup et les monuments en piteux état avec, le Panthéon faisant office d'arbre qui cache la forêt.
- ▶ Idem pour l'Inrap qui voit la redevance d'archéologie préventive réduite de 4 millions d'euros en 2015 au risque de réduire un peu plus le financement de la détection des sites archéologiques. **Les aménageurs pourront attendre ou ... les sites pourront être détruits !**
- ▶ Quant aux ressources propres, par toujours très propres, elles connaissent des tendances à la baisse et posent d'autres questions en matière de qualité de service rendu au public. Une fois de plus, ce sont les usagers des services publics culturels qui vont **payer un peu plus chers les droits d'entrée dans les musées, les droits d'inscription dans les écoles** pour ne prendre que ces exemples.

La présentation du budget Culture 2015 ces derniers jours par les autorités ministérielles pose **une difficulté parce-qu'elle n'est que partielle**, en l'occurrence n'est abordé que le volet dépense. A titre d'exemple, des missions du ministère repose aussi sur le produit de taxes affectées et là les nouvelles, de ce que l'on en sait, sont moins réjouissantes. Il faudra attendre le détail du projet de loi de finances 2015 et la rentrée avant de s'emballer.

Les emplois et des conditions de travail toujours détériorées

La question de quinze créations d'emploi en 2015 est à mettre en perspective avec la suppression des 93 et 83 ETP des années précédentes. Sur ce point, le pire-que-tout a en effet été évité. Mais ces 15 créations ne compensent en rien les centaines (plus de 300) de départs en retraite prévisibles pour 2015 et ceci uniquement pour les personnels du Ministère hors établissements pour faire simple. Ni évidemment les près de 2000 suppressions d'emplois réalisés depuis 2008.

Encore dernièrement,

- ▶ **la BnF a enregistré 182 suppressions** d'emploi entre 2011 et 2013 ,
- ▶ **le Louvre 114 suppressions** depuis 2009,
- ▶ **le CMN près de 50 suppressions** entre 2010 et 2013 et,
- ▶ **76 suppressions entre 2007 et 2014 pour l'Opéra national de Paris.**

Voilà pour les « *gros* ». et contrairement à ce que peut dire le ministère les « *petits* » ne sont pas épargnés.

Alors que la Ministre avait annoncé à son arrivée sanctuariser les emplois dans les DRAC, il reste un nombre important de poste vacants. Quant à l'administration centrale, elle est exsangue. Les mesures de sanctuarisation des emplois de la filière accueil et surveillance et d'enseignement annoncées par la ministre vont amener logiquement **les services à porter leur effort sur les autres filières et notamment sur les fonctions dites support. Les conséquences sur les conditions de travail sont de plus en plus graves et chaque agent du Ministère les vit quotidiennement.**

Les carrières sacrifiées

Quant aux carrières des personnels du Ministère qui sont parmi les plus sacrifiées de la Fonction publique, que faut-il attendre d'un gouvernement qui entend « *poursuivre la réduction des enveloppes catégorielles* » et stigmatiser les personnels de l'Etat. L'inégalité de traitement est devenu la règle entre les agents des différents ministères et au sein même du ministère. **Rien ne justifie de tels écarts de carrière et indemnitaire entre les personnels des services centraux et déconcentrés.**

- ▶ **Les personnels des DRAC se sentent, à juste titre, abandonnés par des politiques de**

ressources humaines passées et actuelles qui les laissent sur le bas côté du chemin sans pour autant que les carrières de ceux de l'administration centrale soient mirobolantes. **L'exemple du GraF des attachés en est la parfaite illustration.** La réforme de l'Etat, dans le cadre de la nouvelle « décentralisation », risque fort de ne rien arranger en matière de qualité de carrière.

► Les perspectives de carrière des précaires pour un emploi pérenne, alors qu'ils occupent des besoins permanents, se font à l'arraché et à coup de grève. La titularisations dans le cadre de la loi Sauvadet des agents de catégorie A se fait attendre.

► Les titulaires attendent des emplois à hauteur de leurs missions alors que bon nombre occupent des emplois de catégorie inférieure, notamment dans la filière administrative.

► Dans cette filière, au regard de l'organisation administrative du Ministère, de ses nombreux services à compétence nationale et établissements, de l'organisation du travail et des missions accomplies tant en centrale qu'en déconcentré et enfin des choix historiques du ministère de recruter des personnels d'abord en catégorie C, **il est totalement inacceptable que les personnels de catégorie B et C ne bénéficient pas d'un repyramidage massif en catégorie supérieure.**

La ministre en fait sa priorité mais là encore on attend de voir si elle aura les moyens de sa politique.

► Autre d'exemple, que dire aussi de la filière scientifique, avec un régime indemnitaire parmi les plus médiocres de la fonction publique, qui ne compte plus que 500 agents dont plus de 60 % ont plus de 50 ans. Filière pourtant aussi essentielle aux missions du Ministère.

► Et que dire des personnels du corps des inspecteurs et conseillers de la création artistique qui attendent depuis plus de trois ans la modification de leur statut particulier pour une meilleure carrière !

► Quant à la levée des dérogations, du retour à la règle et en définitive des engagements ministériels sur toutes ces questions qui concernent aussi plusieurs milliers d'agents contractuels, **les personnels ne voient toujours rien venir en matière de réalisation concrète des engagements d'Aurélie Filippetti.** Pendant de nombreuses années, le ministère de la Culture a dérogé à toutes les règles d'emploi aux mépris des carrières des personnels, **il est urgent que cela cesse et que les promesses soient tenues. Les personnels n'attendent rien de plus.**

Le bon budget du ministère de la Culture sera celui qui permettra aux services de réduire les inégalités culturelles sur l'ensemble du territoire, d'assurer pleinement les missions de protection, de valorisation, de médiation, d'enseignement, d'aide à la création, de liberté de la presse, etc..

Le bon budget est celui qui permettra d'améliorer les conditions de travail de tous les personnels et de créer des emplois en fonction des besoins.

Le bon budget est aussi celui qui revalorisera les carrières et les salaires des personnels du ministère de la Culture, qui réduira les inégalités de traitement entre les agents de la Fonction publique et au sein du Ministère.

Bref, le bon budget sera aussi celui qui réparera la casse des années passée.

Pour la CGT, c'est ça, remettre la Culture au rang des priorités !

Paris, le 22 juillet 2014